

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 26 juin 2024

Séance du 26 juin 2024 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le 20 juin 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88

Président : Charles ZILLIOX

Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

Était présent

M. MANDON Emmanuel

Étaient représentés

Mme BUSSIERE Laurence

Par M. MANDON Emmanuel

M. CINIERI Dino

Par M. ZILLIOX Charles

Mme DEZARNAUD Sylvie

Par M. THOMAS Luc

Mme MICHEL Cécile

Par Mme VIALLETON Marie-Michelle

Mme MOUSEGHIAN Aline

Par M. FARA Bernard

Étaient absents

Mme BONNET-FERRAND Virginie

M. CESA Johann

M. GEOURJON Christophe

Mme PICARD Patricia

Délégués Collège des Conseils Départementaux

Était présente

Mme VIALLETON Marie-Michelle

Conseil Départemental de la Loire

Étaient représentés

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne

Par M. PORCHEROT Jean-Philippe

Mme CALACIURA Stéphanie

Par M. LACROIX Norbert

M. CORRIERAS Paul

Par M. CHAMPANHET Bernard

M. MARION Philippe

Par M. RAULT Serge

Mme PEYSSELON Valérie

Par M. CHORAIN Jean-François

Mme SEMACHE Nadia

Par M. ALAMERCERY Yves

Était absente

Mme PUBLIÉ Martine

Conseil Départemental du Rhône

Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

Délégués de la Communauté de communes

Étaient présents

Mme DE LESTRADE Christine
Mme MAZOYER Martine
M. POLETTI Jean-Louis
M. RAULT Serge

Étaient absents

M. CHERIET Farid
M. DIEZ Mickaël
M. GAILLARD Pierre-Antoine
M. PERRET Jean-Baptiste

Délégués des Communes

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey – Président

Était représentée

Mme FAVRE-BAC Lisa	Par Mme MAZOYER Martine
--------------------	-------------------------

Étaient absents

M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin

Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat

Délégués de la Communauté de Communes

Étaient présents

M. CHORAIN Jean-François
M. GIRAUD Noël

Étaient représentés

M. GEURJON André	Par Mme BRUNON Martine
Mme ROBIN Christine	Par M. GIRAUD Noël

Étaient absents

M. CORVAISIER Robert
M. HEITZ Philippe
M. MASSARDIER Alexandre
M. PINOT Didier
M. SOUTRENON Bernard

Délégués des Communes

Était présent

M. PORCHEROT Jean-Philippe

Étaient absents

Mme DREVON Chantal

Mme FAYOLLE Sylvie

M. GUERIN Gérard

M. SEUX Jean-François

Délégués des Communes

Étaient présents

M. FARA Bernard

Commune de La Valla-en-Gier

M. LACROIX Norbert

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

Étaient absents

M. CARCELES Pierre

Commune de Farnay

M. COMTE Brice

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Délégués Collège des Villes Portes

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Étaient absents

Mme DREVET Leslie

M. FAVERJON Christophe

Mme HALLEUX Roselyne

Mme LAFAY Françoise

Mme PERRET Evelyne

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

Délégués des Villes portes

Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves

Commune de Saint-Chamond

M. CHAMPANHET Bernard

Commune d'Annonay

M. HAMMOU OU ALI Brahim

Commune de La Ricamarie

M. NUNEZ Dominique

Commune de L'Horme

Était représentée

Mme DEHAN Nathalie

Par M. POLETTI Jean-Louis

Étaient absents

M. CHANELIERE Julien

Commune de Rive-de-Gier

M. GALLOT Éric

Commune de Sorbiers

M. LETO Francesco

Commune de Lorette

Mme MICHAUD-FARIGOULE
Christiane

Commune de Rochetaillée – Saint-Étienne
Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

M. PENARD Christophe

Assistaient également à la réunion :

M. Rémy CERNYS et Mme Jocelyne
ROCHE

CESER Auvergne-Rhône-Alpes

Mme Hélène FRACHON

CNPF Auvergne-Rhône-Alpes

M. Patrick VEYRE

Amis du Parc

Pauline DELFORGE, Sandrine
GARDET, Carole MABILON, Marie
MOTTOT et Marie VIDAL-CELARIER

Équipe du Parc

Charles ZILLIOX, Président du Syndicat mixte du Parc certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

Charles ZILLIOX accueille les membres à la salle polyvalente de Doizieux.

Il remercie Monsieur le Maire pour son accueil dans sa commune et pour le prêt de la salle.

Jean-Philippe PORCHEROT, maire de Doizieux, prend la parole. Il prononce un discours d'accueil.

Il invite tous les membres présents à l'inauguration des travaux du cheminement de Doizieux qui aura lieu le samedi matin.

Charles ZILLIOX fait état de ce qu'il s'est passé depuis le dernier comité syndical du 13 mars dernier :

Il revient notamment sur la visite du CNPN dans le Pilat les 30 et 31 mai. Le Parc a été appréhendé de façon positive. Le bilan est très satisfaisant puisque la commission a reconnu que tout le monde était impliqué dans le projet de territoire. La Charte est de qualité. Les zones de protection forte et le Zéro artificialisation nette ont été abordés. Il a été notamment relevé que l'État n'était pas assez présent aux côtés du Parc sur ces sujets.

Martine MAZOYER revient également sur ces deux journées. Cela a été très apprécié. Ils n'ont pas vu que des techniciens, mais ils ont vu que les élus et habitants étaient également impliqués. Les savoir-faire sont bien présents mais le faire-savoir pourrait être amélioré.

Les moments d'échanges ont été très constructifs.

En début de mandat, de la même manière, il serait intéressant d'emmener tous les nouveaux élus en bus pour leur faire découvrir le territoire.

Martine MAZOYER indique qu'elle a découvert plein de choses sur le périmètre d'extension et rappelle qu'on ne peut qu'être fiers de notre Parc.

Charles ZILLIOX poursuit en évoquant le grand oral à Paris le 17 juin devant le CNPN, avec une délégation composée de techniciens : Sandrine GARDET, Pauline DELFORGE et Florian BORG et 4 élus : Christian MASSOLA, Serge RAULT, Emmanuel MANDON et Charles ZILLIOX.

Les échanges ont notamment porté sur la biodiversité, la forêt, le ZAN...
Le Parc aura un avis favorable avec quelques réserves.

Serge RAULT fait part de son expérience. Il revient sur la technicité des questions posées, qui l'a marquée.

La position discutée entre les élus du Parc a été tenue, sur les 3 % de zones de protection forte. Des questions ont été posées sur la géologie, sujet qui n'était pas spécialement attendu. Pauline DELFORGE a bien su répondre aux questions.

C'était une bonne chose d'être arrivés avec un projet partagé. Certaines questions n'ont pas eu lieu d'être posées, car elles avaient déjà été préparées.

Un certain niveau de responsabilité doit être respecté, il ne faut pas être en dessous. Le fait de mener ce travail de concertation préalable a permis de fédérer le Parc.

Charles ZILLIOX ajoute qu'il est en effet important de partager le projet, que les élus se l'approprient et l'essaient sur le territoire. C'est le rôle des délégués.

Charles ZILLIOX propose d'applaudir tous les agents du Parc, ceux qui travaillent sur la Charte, sur les 50 ans et aussi tous les autres.

L'assemblée applaudit.

Sandrine GARDET ajoute que désormais, il va y avoir une consultation entre tous les services de l'État. Un avis officiel sera rendu en octobre ou d'ici la fin de l'année.

Jean-Louis POLETTI est désigné secrétaire de séance.

1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 mars 2024

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Compte-rendu des délégations au Bureau et au Président

Charles ZILLIOX présente ce point.

Le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Bureau le 5 octobre 2022 et, conformément à la réglementation en vigueur, le Bureau doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Ainsi, le Comité syndical est appelé à prendre acte des décisions prises par le Bureau lors de ses réunions du 14 février, 6 mars et 10 avril 2024.

Le Comité syndical a procédé aux désignations de compétences au profit du Président le 5 octobre 2022 et, conformément à la réglementation en vigueur, le Président doit rendre compte des décisions prises dans ce cadre, à chaque réunion de Comité syndical.

Par ailleurs, la délibération du 1^{er} mars 2023 prévoit l'application de la règle de fongibilité des crédits entre chapitres, qui fait l'objet d'une décision du Président qui doit en rendre compte devant le comité syndical suivant.

La liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations figure dans le tableau ci-dessous pour la période du 2 mars au 20 juin 2024.

<u>Délégations</u>	<u>Décision</u>
Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget	<i>Sans objet</i>
Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre.	<i>Sans objet</i>
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation , l' attribution , l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget	Voir tableau ci-dessous
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	<i>Sans objet</i>
Passer des contrats d'assurance	<i>Sans objet</i>
Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc	<i>Sans objet</i>
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<i>Sans objet</i>
Décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €	<i>Sans objet</i>
Fixer la rémunération et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts	<i>Sans objet</i>

Intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical	Sans objet
Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif	Sans objet

Liste des décisions prises par le Président dans le domaine des marchés publics pour la période du 2 mars au 20 juin 2024

<u>Objet</u>	<u>Entreprise attributaire</u>	<u>Lieu d'implantation</u>	<u>Montant</u>
Étude assistance à maîtrise d'usage et d'ouvrage pour la Maison du Parc	ARCHIPROGRAMME (mandataire)	Lyon (69)	46 740 €
Prestation de conseil pour la redéfinition de l'action économique du Parc	Intermède	Lyon (69)	19 440 €
Carnet des objectifs de qualité paysagère du Pilat	Le Chant de l'Orme (mandataire)	Vébron (48)	14 863 €
Appui au Parc naturel régional du Pilat dans la structuration du foncier forestier du Pilat	CRPF	Lempdes (63)	51 595,20 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

3 – Modification du temps de travail d'un emploi

Charles ZILLIOX présente ce point.

Il est exposé aux élus du comité syndical la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique chargé de l'entretien technique du bâtiment de la Maison du Parc.

Cet emploi permanent à temps non complet passerait de 24 heures à 28 heures hebdomadaires pour que l'agent assure les missions d'assistant de prévention.

Pour rappel, la désignation d'un assistant de prévention est obligatoire dans toutes les collectivités territoriales et établissements publics. Ces missions sont actuellement assurées par le chargé de mission économie du patrimoine qui fera valoir ses droits à la retraite en octobre prochain. Il est donc nécessaire de le remplacer dans cette fonction. La personne recrutée en remplacement de ce chargé de mission ne pourra pas réaliser cette mission d'assistant de prévention dans la mesure où 25 % de son temps sera consacré au programme européen LEADER – Loire.

La modification proposée étant supérieure à 10 % du temps de travail hebdomadaire, il est donc proposé au comité syndical de :

- De supprimer un emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'adjoint technique chargé de l'entretien technique du bâtiment de la Maison du Parc.
- De créer un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'adjoint technique chargé de l'entretien technique du bâtiment de la Maison du Parc.
-

Le comité social territorial placé auprès du Centre de gestion de la Loire a été saisi pour avis.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Supprime l'emploi permanent à temps non complet (24 heures hebdomadaires) d'adjoint technique chargé de l'entretien technique du bâtiment de la Maison du Parc.
- Crée un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'adjoint technique chargé de l'entretien technique du bâtiment de la Maison du Parc.

4 – Création d'un emploi non permanent

Charles ZILLIOX présente ce point.

Pour rappel, le comité syndical est seul compétent pour décider de la création et de la suppression des postes du syndicat mixte.

La mission agriculture du Parc se partage actuellement entre 2 agentes du Parc et une apprentie. S'agissant de ces deux agentes : l'une travaille à 90 % et l'autre travaille à 80 %. Cette dernière consacre la moitié de son temps sur Natura 2000, en plus de ses missions agricoles. Soit 1,3 équivalent temps plein.

Le contrat d'apprentissage se termine à la fin du mois d'août 2024.

Afin d'accompagner et d'assurer les missions en faveur des agriculteurs du Pilat, sur les plans de gestion durable des haies dans le cadre des paiements pour services environnementaux sur le Haut-Pilat, sur de nouvelles plantations de haies et sur de nouveaux dossiers relatifs au plan pastoral territorial, il est proposé de créer un emploi non permanent de chargée de mission agroécologie.

Cet emploi non permanent, au titre de l'accroissement d'activité, est créé pour une durée d'un an maximum. La durée sera fixée en fonction des financements obtenus par le Parc pour ce poste.

Ce poste relèverait de la catégorie A. La rémunération de l'agent serait calculée par référence à un indice brut du grade d'ingénieur territorial, en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. L'agent pourra bénéficier du régime indemnitaire en vigueur.

Sandrine GARDET ajoute que ce poste ne sera pourvu que si le Parc trouve les financements correspondants.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, crée un emploi non permanent au titre de l'accroissement d'activité dans les conditions citées ci-dessus.

5 – Mise à jour du règlement intérieur du personnel du Syndicat mixte du Parc du Pilat

Charles ZILLIOX présente ce point. Il précise qu'il ne pourra être mis aux voix ce soir, car le Parc n'a pas reçu l'avis du comité social territorial placé auprès du Centre de gestion de la Loire.

Le point sera donc remis à l'ordre du jour du prochain comité syndical en novembre.

Il rappelle que le règlement intérieur a été révisé pour la dernière fois en 2009.

Depuis 2021, un travail a été engagé pour son actualisation. Les agents du Parc ont pu prendre connaissance du document et ont fait part de leurs questionnements et remarques par l'intermédiaire des représentantes du personnel.

Les remarques émises par la Chambre régionale des comptes, lors de son contrôle en 2021, ont également été prises en compte.

Les principales dispositions concernent les thématiques suivantes :

- Droits et obligations des fonctionnaires et agents publics
- Organisation du temps de travail et notamment les règles concernant le temps de travail, les congés et les RTT.

Sur ce point, la Chambre régionale des comptes avait relevé un décalage entre la pratique et ce que prévoyait le règlement intérieur. Le mode de calcul des congés et RTT était également à revoir.

Le temps de travail d'un agent à temps complet est de 39 h 30 par semaine ce qui génère un droit à congé annuel de 25 jours et 25,5 jours de RTT. Les RTT dits « Président » ont été supprimés. Le Parc a été appuyé par les services du Centre de gestion de la Loire pour améliorer la rédaction de cette partie du règlement intérieur.

- Le fonctionnement interne : réunions, règles relatives à la commande publique
- L'utilisation des équipements et matériels

Plusieurs annexes viennent préciser et compléter des éléments du règlement intérieur, notamment sur le compte épargne temps, la formation, l'hygiène et la sécurité, le télétravail...

Sur ce dernier point, il est notamment proposé que les agents du Parc à temps plein puissent effectuer un maximum de 2 jours de télétravail par semaine.

Ce point n'appelle pas de questions particulières.

6 – Désignation d'un nouveau délégué pour représenter le Parc du Pilat à l'Office de tourisme du Pilat

Martine MAZOYER présente ce point.

Dans le cadre de la convention de partenariat 2023 / 2027 établie entre l'Office du Tourisme du Pilat, le Parc du Pilat, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et la Communauté de Communes des Monts du Pilat, l'article 2 prévoit une représentation de chaque institution partenaire comme suit :

- Le Parc du Pilat dispose, au sein de l'Assemblée Générale de l'Office du Tourisme (collège 1), de 5 représentants titulaires et de 5 représentants suppléants.
- Les Communautés de Communes disposent de 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants à l'Assemblée Générale de l'Office du Tourisme (collège 2)
- Et pour chacun, 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants au sein du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme .

À ce jour, les membres désignés pour représenter le Parc au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme (Collège 1) sont :

Collège 1	Parc Naturel Régional du Pilat	Délégué	Madame	Martine MAZOYER
Collège 1	Parc Naturel Régional du Pilat	Déléguée	Madame	Chantal CHETOT
Collège 1	Parc Naturel Régional du Pilat	Suppléante	Madame	Martine BRUNON
Collège 1	Parc Naturel Régional du Pilat	Suppléant	Monsieur	Emmanuel MANDON

Depuis le 2 février 2023, par délibération de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, Madame Chantal CHETOT est également désignée « Déléguée des Communautés de Communes ».

Les délégués des Communautés de communes (Collège 2) sont :

Collège 2	CC des Monts du Pilat	Délégué	Monsieur	André VERMEERSCH
Collège 2	CC des Monts du Pilat	Déléguée	Madame	Isabelle VERNAY
Collège 2	CC des Monts du Pilat	Suppléant	Monsieur	Fabien PLASSON
Collège 2	CC des Monts du Pilat	Suppléante	Madame	Catherine VARIN
Collège 2	CC du Pilat Rhodanien	Délégué	Monsieur	Michel DEVRIEUX
Collège 2	CC du Pilat Rhodanien	Délégué	Monsieur	Patrick METRAL
Collège 2	CC du Pilat Rhodanien	Suppléante	Madame	Chantal CHETOT
Collège 2	CC du Pilat Rhodanien	Suppléant	Monsieur	Yannick JARDIN

Il est donc proposé de désigner Monsieur Martin DAUBREE, Maire de Tupin-et-Semons, délégué suppléant au Parc de Tupin-et-Semons comme nouveau délégué représentant du Parc du Pilat, au sein de l'Assemblée générale de l'Office du Tourisme du Pilat.

Martin DAUBREE intégrerait également la Commission Tourisme du Parc du Pilat.

Il est précisé que Martin DAUBREE siège également à Vienne Condrieu Tourisme, ce qui permettra de faire plus de liens. Il est également impliqué dans le projet Vignobles et Découverte.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Martin DAUBRÉE, à la place de Chantal CHETOT, pour représenter le Parc du Pilat au sein de l'Office de Tourisme du Pilat.

7 – Budget du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat 2024 – Décision modificative n°1

Luc THOMAS présente ce point.

L'objet de la décision modificative est d'inscrire les actions portées par le syndicat mixte du Parc et les financements correspondants apportés. Il s'agit donc d'inscrire en fonctionnement :

- La subvention de la DRAAF concernant le regroupement de la gestion et du foncier forestier en Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 7 000 € et les dépenses correspondantes pour une prestation réalisée par la SAFER. Le montant a été proratisé pour correspondre au montant des dépenses engagées en 2024.
- La subvention de la DREAL d'un montant de 20 000 € sur l'observatoire de la biodiversité et les dépenses de salaires et la gratification d'un stagiaire d'un montant équivalent.
- La subvention de l'ADEME pour le Schéma directeur des énergies renouvelables pour un montant de 53 583,88 € et les dépenses correspondantes.
- Les subventions des intercommunalités (Saint-Étienne Métropole, Communauté de communes des Monts du Pilat et Communauté de communes du Pilat rhodanien) et la participation des agriculteurs pour un montant de 23 824,82 € sur l'expérimentation Toits ressources et les dépenses correspondantes.

- La subvention de l'Agence de l'eau dans le cadre des Paiements pour Services Environnementaux sur le Haut-Pilat d'un montant de 224 402,46 € et la dépense correspondant au reversement de cette subvention aux agriculteurs, au titre d'une convention de mandat.

Dans la décision modificative, ne sont pas inscrits les montants correspondant à l'autofinancement car une enveloppe avait déjà été prévue au moment du budget primitif à ce sujet.

Les postes de dépenses ont été répartis en fonction des dépenses identifiées pour chacune des opérations.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative d'un montant de 328 811,16 € en section de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, conformément au tableau récapitulatif ci-joint.

8 – Intervention de Danièle MÉAUX – Professeure émérite – Spécialité : esthétique et sciences de l'art, photographie et de Jonathan TICHIT, doctorant : « Sur les traces du Furan » de sa source au Bessat à sa confluence avec la Loire à Andrézieux-Bouthéon.

Le détail de la présentation figure dans le diaporama ci-joint.

Le Furan fait 39 km et prend sa source dans la commune du Bessat. Il a été utilisé par beaucoup d'industries et a servi la ville de Saint-Étienne.

Un livre sera publié en octobre 2024. Il s'agit d'une approche dialogique, choisie afin d'essayer de restituer la complexité des usages des habitants du bassin-versant et de leurs affects à l'égard du cours d'eau

Les photographies de Pierre SUCHET sont présentées. Il s'agit d'une balade photographique de la source jusqu'à la confluence.

Jonathan TICHIT présente aussi son travail photographique sur le Furan. Il a également suivi la continuité géographique du cours d'eau, avec des gros plans, des vues d'au-dessus et du fond de l'eau, une eau qui rappelle les usages et qui révèle une certaine matérialité.

Plusieurs paroles citoyennes ont été recueillies pour parler du Furan.

Le Parc pourrait aussi intervenir de la même façon pour recueillir la parole citoyenne. Cela pourrait se faire dans le cadre des Rendez-vous de mon Parc, l'an prochain.

La prochaine réunion du comité syndical aura lieu le 6 novembre prochain (lieu à définir).